Pour la création d'heures d'enseignement de l'informatique,
et le recrutement de professeurs pour les assurer !

Depuis longtemps, le SNES réfléchit à un enseignement spécifique de l'informatique. Le Congrès de Marseille a débouché sur un mandat d'études sur « *la question d'une discipline (Informatique, NdR) à part entière ou (son) intégration dans une discipline existant ».* Celui de Grenoble avance : *« Une réflexion est nécessaire sur les contenus d'un éventuel enseignement informatique et de sciences du numérique pour tous et toutes ,* fait le constat que *« L'évolution du CAPES de Maths (avec) une option informatique (…) n'est donc pas satisfaisante »* et nous engage à aller vers *« l'aboutissement de cette réflexion »* sur *« la question de la création d'un concours de recrutement de professeurs dont l'enseignement couvrirait l'informatique et les sciences du numérique. »* Au même moment, nous décidions pour les CPGE que *« l'informatique doit être reconnue comme discipline et enseignée par des enseignants spécifiques, un enseignement à horaire hebdomadaire sur toute l'année. Le ministère doit accélérer la création de postes d'informatique. »* Cette année, nous sommes invités à poursuivre un *« travail de réflexion sur la possibilité d'un enseignement dédié à l'informatique »* (Thème 1, fiche 7).
Les programmes du collège 2016 intègrent au cycle 4 un thème « Algorithmique et programmation » en mathématiques, et une partie « L'informatique et la programmation » en technologie. Ceux du cycle 3 précisent que des activités mathématiques *« constituent des moments privilégiés pour une première initiation à la programmation »* et mettent à l'étude en technologie *« le stockage des données, notions d'algorithmes, les objets programmables »*. Au lycée, les spécialités ISN et l'enseignement d'exploration ICN croisent des notions purement informatiques (langages, programmation) et des enjeux sociaux et éthiques.

Nous pensons nécessaire d'adopter position plus affirmée : pour nous, le SNES doit intégrer dans ses mandats la création d'heures dédiées pour l'enseignement de l'informatique, en collège comme au lycée, et recruter des enseignants spécialisés pour le faire, par la création d'un CAPES/T, détaché du CAPES de Mathématiques, et d'une agrégation d'informatique. De tels concours devraient aussi se baser sur un corpus universitaire couvrant des disciplines permettant d'appréhender la maîtrise des fondamentaux des sciences et technologies informatiques, mais aussi les enjeux sociétaux, éthiques et moraux de l'informatique et de ses applications.
Si on se contente d'une certification, on aboutira à la création massive de postes spécifiques, que nous condamnons par ailleurs, et on écarte pour longtemps la possibilité d'une évolution du 2nd degré, indispensable à la formation des citoyens de demain, qui, dans un monde d'algorithmes, d'applications et de développements de l'informatique personnelle de proximité, ont besoin de connaissances en la matière.

Nous ne serions pas seuls à choisir cette voie : La Société Informatique de France et l'association Enseignement public et informatique (EPI) ; l'Académie des Sciences, ... Le rapport Villani-Torossian va également dans le même sens.

Jérôme Launet - Pierre Priouret – Christophe Schneider,
Professeurs de Mathématiques en Collège, Lycée et CPGE.